



Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPÉCIAL n° 45 – 9 avril 2018

SOMMAIRE

DDD-DRDJSCS - Direction départementale déléguée auprès de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Arrêté préfectoral n°2/DDD/2018 du 6 avril 2018 portant agrément des organismes habilités à domicilier les personnes sans domicile stable

Département de la Loire-Atlantique

Arrêté conjoint du 6 avril 2018 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE

Service Insertion sociale
Affaire suivie par : Gaëlle WARIN
☎ 02.40.12.81.60

Arrêté portant agrément des organismes habilités à domicilier les
personnes sans domicile stable

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU** les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'article 51 de la loi n°2007-290 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;
- VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** le décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation ;
- VU** le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'État (AME) ;
- VU** le décret n°2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU** l'instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU** le cahier des charges applicable dans le cadre de la procédure de domiciliation des personnes sans domicile stable arrêté par le Préfet de la région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique le 30 septembre 2016 ;
- CONSIDÉRANT** le schéma départemental de la domiciliation approuvé par arrêté préfectoral le 30 septembre 2016 et annexé au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;

SUR la proposition de la directrice départementale déléguée auprès de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les centres communaux d’action sociale et les centres intercommunaux d’action sociale du département sont habilités, de plein droit, à procéder à des élections de domicile de droit commun. Dans ce cadre, ils sont tenus d’établir l’élection de domicile des personnes qui leur en font la demande sauf si ces dernières ne présentent aucun lien avec la commune. La notion de lien avec la commune doit s’apprécier au regard des critères listés à l’article R.264-4 du CASF.

L’instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable permet aux organismes suivants de domicilier sans agrément pour leurs résidents dès lors qu’ils disposent d’un service de courrier:

- Les centres d’hébergement d’urgence (relevant de l’article L.322-1 du code de l’action sociale et des familles);
- les établissements de santé et les services sociaux départementaux;
- les organismes à but non lucratif qui mènent des actions contre l’exclusion ou pour l’accès aux soins;
- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (visés à l’alinéa 8° de l’article L.312-1 du code de l’action sociale et des familles);
- les organismes dits d’aide aux personnes âgées (article L.232-13 du code de l’action sociale et des familles).

Article 2 – Les organismes mentionnés ci-dessous sont agréés aux fins de procéder à l’élection de domicile des personnes sans résidence stable :

- Services Régionaux Itinérants - 26 Place Pierre Semard, 44400 REZE
- Association Le Relais :
 - Siège : 19 rue Gutenberg- BP 4119, 44341 BOUGUENNAIS CEDEX
 - Antenne : 96 Boulevard Victor Hugo, 44600 SAINT NAZAIRE
- L’association ANEF FERRER au titre de la Maison d’Accueil de Jour de Nantes : 2 rue Francisco Ferrer 44005 NANTES

Article 3 - Concernant les missions et les obligations, les organismes domiciliataires s’engagent à se conformer au cahier des charges départemental et notamment à produire un bilan d’activité annuel.

Article 4 - L’agrément est délivré pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 - La demande de renouvellement d’agrément doit être présentée par l’organisme agréé au plus tard trois mois avant l’expiration de celui-ci.

Article 6 - Il peut être mis fin à l’agrément avant le terme prévu après que l’organisme ait été mis en mesure de présenter ses observations :

- soit à la demande de l'organisme agréé ;
- soit en cas de constat d'un manquement grave aux engagements définis par le cahier des charges.

Les décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES, situé : 6 allée de l'Île Gloriette BP 24111 44041 NANTES cedex1 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 – Monsieur le secrétaire général de la Préfecture et Madame la directrice départementale déléguée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 06 AVR. 2018

LA PRÉFÈTE
Pour la préfète et par délégation ;
le secrétaire général


Serge BOULANGER

ARRETE

La Préfète de la Région Pays de Loire, Préfète de la Loire-Atlantique

et

Le Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-9 et L.241-5 à L.241-11,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

Vu le décret n°2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Vu les propositions :

- de Monsieur le Président du Conseil départemental,
- de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
- de Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale,
- de Monsieur le Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi,
- de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale,
- de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,
- du Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

ARRETENT

Article 1^{er}

L'arrêté en date du 13 décembre 2017 est abrogé.

Article 2

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est composée comme suit :

1) Au titre du paragraphe 1° du décret du 19 décembre 2005

▪ Au titre du paragraphe 1 du décret du 19 décembre 2005

Membres titulaires :

- **Madame Myriam BIGEARD**, Conseillère départementale du canton de Rezé
Hôtel du Département - 3, Quai Ceineray - CS 94109 – 44041 Nantes Cedex 1
- **Madame Claire TRAMIER**, Conseillère départementale du canton de Blain
Hôtel du Département - 3, Quai Ceineray — CS 94109 – 44041 Nantes Cedex 1
- **Madame Marcelle CHAPEAU**, Conseillère départementale du canton de Saint Sébastien/Loire
Hôtel du Département - 3, Quai Ceineray — CS 94109 – 44041 Nantes Cedex 1

Membres suppléants :

- **Le chef de service personnes handicapées** — direction personnes âgées personnes handicapées
Direction Générale de la Solidarité — Conseil départemental de Loire-Atlantique - CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
- **L'adjointe au chef de service personnes handicapées** — direction personnes âgées personnes handicapées
Direction Générale de la Solidarité — Conseil départemental de Loire-Atlantique - CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
- **Le chef du service administration et gestion financière** — direction personnes âgées personnes handicapées
Direction Générale de la Solidarité — Conseil départemental de Loire-Atlantique - CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
- **La responsable de l'unité prestations et financement du handicap**, service administration et gestion financière - direction personnes âgées, personnes handicapées Direction Générale de la Solidarité - Conseil départemental de Loire-Atlantique - CS 94109 44041 Nantes Cedex 1
- **Le médecin responsable de l'unité médicale du service protection de l'enfance**
Direction Générale de la Solidarité — Conseil départemental de Loire-Atlantique - CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
- **Le médecin de protection maternelle et infantile, responsable de l'unité PMI** — délégation Nantes
Conseil départemental de Loire-Atlantique — 12 rue Menou - CS 64106 - 44041 Nantes Cedex
- **L'adjoint au responsable de l'unité personnes âgées personnes handicapées** - Délégation Nantes
Conseil départemental de Loire-Atlantique - 12 rue Menou — CS 64106 — 44041 — Nantes Cedex
- **Le responsable de l'unité personnes âgées personnes handicapées** — Délégation St-Nazaire
Direction Générale de la Solidarité — Conseil départemental de Loire-Atlantique - 30 rue Charles de Montesquieu 44600 Saint-Nazaire
- **Le responsable de l'unité personnes âgées personnes handicapées** — Délégation Pays de Retz
Conseil départemental de Loire-Atlantique - 10-12 rue du Docteur Guilmin — CS 91739 — 44215 Pornic Cedex 1
- **Le responsable de l'unité personnes âgées personnes handicapées** — Délégation Châteaubriant
Conseil départemental de Loire-Atlantique - 10 Bat B rue d'Ancenis — 44144 Châteaubriant

- **Le responsable de l'unité personnes âgées personnes handicapées** — Délégation Vignoble
Conseil départemental de Loire-Atlantique - 2 cours des Marches de Bretagne — 44190 Clisson
- **Le responsable de l'unité personnes âgées, personnes handicapées de la délégation territoriale d'Ancenis**
Conseil départemental de Loire-Atlantique - 118 place du Maréchal Foch - CS 50166 - 44155 Ancenis Cedex

2) Au titre du paragraphe 2°

Membres titulaires :

- Madame Blandine Grimaldi, directrice, Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
MAN – 9 rue René Viviani, CS 86227 - 44262 Nantes cedex 2
- Madame / Monsieur le/la Directeur-riche de l'Unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi,
Tour Bretagne - 44047 Nantes cedex 1
- Monsieur Philippe Carrière, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale,
8 rue du Général Margueritte - BP 72616 – 44326 Nantes cedex 3
- Madame Marie-Hélène Neyrolles, déléguée territoriale de la Loire-Atlantique, Agence Régionale de Santé,
17 bd Gaston Doumergue – CS 56233 – 44262 Nantes cedex 2

Membres suppléants :

- Le/la responsable de l'unité protection des personnes vulnérables, direction départementale déléguée de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
MAN – 9 rue René Viviani, CS 86227 - 44262 Nantes cedex 2
- Madame / Monsieur le/la représentant de l'Unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
Tour Bretagne - 44047 Nantes cedex 1
- L'Inspecteur-riche de l'Education nationale chargé-e de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
8 rue du Général Margueritte - BP 72616 – 44326 Nantes cedex 3
- Le/la représentant-e de la délégation territoriale de Loire-Atlantique, Agence Régionale de Santé,
17 bd Gaston Doumergue – CS 56233 – 44262 Nantes cedex 2.

3) Au titre du paragraphe 3°

Membres titulaires :

- **Monsieur Jean-Stéphane MARCHADIER** - représentant la Caisse d'Allocations Familiales de Nantes
22 rue de Malville 44044 Nantes cedex

Membres suppléants :

- **Madame Muriel BRETECHER** - représentant la Caisse d'Allocations Familiales de Nantes
22 rue de Malville 44044 Nantes cedex

- **Monsieur BELLEIL Pascal** – MSA de Loire-Atlantique
La Herse – 44440 Joué sur Erdre
- **Madame DAUDIN Isabelle** – MSA de Loire-Atlantique
2 impasse de l'Esperanto – 44800 Saint Herblain

4) Au titre du paragraphe 4°

Membres titulaires :

- **Monsieur Thomas HENAUT - MEDEF**
26 bd Luc Olivier Merson – 44000 Nantes
- **Madame Béatrice ROY-HERVOUET – CFDT**
2 avenue des Franciscains – 44300 Nantes

Membres suppléants :

- **Monsieur Aymeric DE VASSELOT - MEDEF**
15 rue Alain Barbe Torte – BP 80337 – 44203 Nantes Cedex 2
- **Monsieur Yannick LE PESQUER – MEDEF**
2 rue du Pin – 44000 Nantes
- **Monsieur Olivier MARTIN – MEDEF**
8 rue Saint Domingue – 44000 Nantes
- **Madame Emilia BEMMOUSSAT – CFTC**
25 rue Louis Brochu – 44230 Saint Sébastien sur Loire
- **Madame Claudette STEFANI – CGT**
4 avenue Gergaud – 44300 Nantes

5) Au titre du paragraphe 5°

Membre titulaire :

- **Monsieur Jean-François JACOB - FCPE**
14 Rue de la Barbinais, 44100 Nantes

Membres suppléants :

- **Madame Noémie MOUTON - FCPE**
14 Rue de la Barbinais, 44100 Nantes
- **Madame Anne VILLALON - FCPE**
14, rue de la Barbinais - 44100 Nantes
- **Madame Aline BLAIN - APEL**
25 rue Marie-Anne du Boccage 44000 Nantes

6) Au titre du paragraphe 6°

Membres titulaires :

- **Monsieur Michel CLAUDE - Association MARIE MOREAU**
40 rue du Docteur Schweitzer - BP 107 - 44612 Saint-Nazaire Cedex
- **Madame Nathalie FAURISSON - UNAFAM**
93 bd de la liberté – 44100 Nantes

- **Monsieur Thierry MUSTIERE – Psy’ Activ**
19 Allée du Bois de la Bauche, 44470 Carquefou
- **Monsieur Rémi TURPIN - APAJH**
35 rue du Docteur Schweitzer - 44800 Saint-Herblain
- **Madame Marie-Anne GUILLO– Association Auxiliaire des Aveugles**
2 bd Victor Hugo – 44200 Nantes
- **Madame Anne FICHET - ARTA**
9 rue Maurice Ravel – 44233 Saint Sébastien sur Loire
- **Monsieur Joël BARRE – FNATH 44**
La Rinière – 44430 Le Landreau

Membres suppléants :

- **Madame Sylvie MALFI - ADAPEI 44**
41 rue Eugénie Cotton – 44800 Saint-Herblain
- **Madame Céline GAUTIER-LERAY – Association JEUNESSE ET AVENIR**
21 avenue de Lattre de Tassigny – BP 168 – 44504 La Baule Cedex
- **Madame Danielle MINGANT - Association SESAME AUTISME**
47 rue du Petit Bel Air - 44300 Nantes
- **Monsieur Daniel BRIAND – PAS A PAS**
La Matais – 44360 Cordemais
- **Madame Jacqueline NEAU - Association A2C44**
212 route de St Marc - 44600 Saint Nazaire
- **Madame Véronique LAMBERT - Association l'ETAPE**
36 route de Clisson - 44200 Nantes
- **Monsieur Michael BROSSET - AIRE 44**
30bis Rue Jean Moulin, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire
- **Monsieur Franck CHANU - ANAIS**
MAS d’Ancenis - 330 rue du Verger - 44150 Ancenis
- **Madame Valérie GROYET - ARRIA**
13 bd des Poilus – 44300 Nantes
- **Madame Dominique HERVOUET - HANDISUP**
125 rue Aristide Briand – 44400 Rezé
- **Madame Marie-Pierre HORN – DMF 44**
5 rue du calvaire – 44630 Plessé
- **Madame Véronique PELAEZ — CMPP Henri Wallon**
63 rue Marzelle de Grillaud — BP 18502 — 44185 Nantes Cedex 4
- **Madame Marie DURAND — CLISSAA Voir et Agir**
39 Rue Félix Thomas, 44000 Nantes
- **Madame Martine ROUTON – AVH 44**
8 rue Soubzmain – 44000 Nantes
- **Madame Christine GAGNE – Chiens Guides d’Aveugles**
35 rue des Pyrénées – 44400 Rezé

- **Madame Nathalie PELTIER** – APEDYS 44
67 Avenue du Loing, 44300 Nantes
- **Madame Estelle HOUDOU** - AFM
12 allée Baco — 44000 Nantes
- **Madame Céline DELVAL** – APEDYS 44
67 Avenue du Loing, 44300 Nantes
- **Madame Denyse LE BERRE** – APF
31 A Bd Albert Einstein – BP 92306 – 44323 Nantes Cedex 3
- **Madame Madeleine PUAUD**– FMH 44
6 Place de la Manu, 44000 Nantes
- **Madame Eliane BRIENT** - AFM
12 allée Baco — 44000 Nantes

7) Au titre du paragraphe 7°

Membre titulaire :

- **Madame Christine LAMBERTS** - CDMCA
12 Rue de Clermont, 44000 Nantes

Membre suppléant :

- **Monsieur Jean-Pierre HURTAUD** - CDMCA
La Chenaie Minier – 44700 Grandchamp des Fontaines

8) Au titre du paragraphe 8°

Membres titulaires :

- **Madame Véronique DUPRE** - ESAT la Vertonne
2, rue du Bois de la Maladrie - 44120 Vertou
- **Monsieur Jean-Gabriel GILLES** - La Persagotière
2 rue René Dunand – 44262 NANTES Cedex

Membres suppléants :

- **Monsieur Joseph ROCHER** - ESAT la Vertonne
2, rue du Bois de la Maladrie - 44120 Vertou
- **Madame Céline LEFLOHIC** – Les Abris de Jade
50 avenue de Bodon – 44250 Saint Brévin Les Pins
- **Madame Camille DESLOGES** – Esat Foyers La Soubretière
3 allée des marronniers – 44260 Savenay
- **Madame Elisabeth THORON** – Institut Les Hauts Thébaudières
BP 2229 - 44122 Vertou cedex

Article 3

Le président de la commission et les vice-présidents, dont le mandat de deux ans est renouvelable deux fois, sont élus à bulletins secrets, parmi les membres de la commission ayant voix délibérative, selon les règles énoncées à l'article R.241-26 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

Article 5

Les membres de la commission désignés au titre des paragraphes 1° à 7° ont voix délibérative.
Les membres de la commission désignés au titre du paragraphe 8° ont voix consultative.

Article 6

Les membres de la commission siègent à titre gratuit. Leurs frais de déplacement sont remboursés par la maison départementale des personnes en situation de handicap.

Article 7

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du département et au Recueil des actes administratifs du département.

NANTES, le 06 AVR. 2018

La Préfète de la Région des Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique



Nicole KLEIN

Pour le Président du Conseil départemental,



Philippe GROVALET